

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1966)
Heft: 62

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. Lausanne

Domaine 62 public

Vous êtes d'accord sur le partage de sept sièges; et sur quoi d'autre encore?

La gauche suisse présentera-t-elle un programme minimum ? C'était la question posée en fin d'éditorial dans notre dernier numéro. Par programme minimum, nous entendions : un programme de législation, capable d'être assumé par une majorité politique. Cette notion n'a pour l'instant pas cours en politique suisse; introduire la discussion exige donc d'assez longs développements. Une remarque préliminaire d'abord.

On ne peut parler de législature qu'en fonction des élections nationales qui auront lieu en automne 1967, dans une année. Pourquoi donc lever, si tôt, cette marmotte ? Elle a encore, devant elle, un hiver pour hiberner. En fait, nous sommes pressés et nous anticipons pour deux raisons :

Dès maintenant, les prochaines élections hantent états-majors et parlementaires; ils sont placés par l'évolution de la politique économique et fiscale suisse devant de difficiles problèmes, où ils risquent fort de laisser quelques plumes de popularité.

Ces problèmes, comment les résoudre-ont-ils ? Le « comment » dépend en partie du « quand ». Pour nous, les solutions politiques devraient intervenir après les élections. Qu'on ne se méprenne pas ! Qu'on ne voie pas un encouragement aux dérobades, car il est beaucoup de parlementaires qui désirent reculer les échéances, dans la crainte de déplaire avant les élections, dans l'espoir de retrouver, après, une liberté provisoire. Mais il vaut la peine d'attendre, si l'on est décidé à ce que la politique de la législature résulte d'un programme soumis au peuple à la veille du renouvellement des Chambres. (Quel programme ? nous y reviendrons; pour l'instant, il ne s'agit que de délais).

Le programme apparaît comme le seul moyen de préparer des réformes et d'éviter la politique d'urgence. Vite et tout de suite, c'est la formule des conservateurs. Quand le temps presse, on ne peut plus toucher aux structures et aux privilèges qui y sont liés. C'est ce que veut la droite. Voyez les décisions actuelles du Conseil fédéral !

La deuxième raison qui nous pousse à parler dès maintenant des élections nationales, c'est que dans quelques mois la discussion prendra une tournure électoraliste. Le débat deviendra propagande. Et ce sera trop tard. Donc nous anticipons par goût du réformisme.

Le réformisme suisse

Le mot « réformisme » passa longtemps pour injurieux, du moins dans la bouche de ceux qui, aujourd'hui, portent, retour de manivelle, l'étiquette de « révisionnistes ».

Tous les partis socialistes s'en réclament encore; les uns par routine, d'autres avec fraîcheur. Cet élan était significatif, chez les plus jeunes des hommes de gauche français réunis récemment à Grenoble. Ils acceptent de penser leur action dans le cadre de l'Europe du Marché commun. Le Traité de Rome ne laisse que d'étroites limites à l'action économique; il faut donc agir obligatoirement dans ce cadre, d'où leur réformisme.

Ces conditions contraignantes, la Suisse les connaît depuis longtemps. Elle est condamnée à exporter pour vivre, à fournir du travail de haute qualité, à disposer d'une monnaie sûre. Les réformes se sont inscrites dans ces limites fort étroites; il a bien fallu que la gauche suisse s'en accommodât. Elle n'avait historiquement pas d'autre choix.

Mais une politique réformatrice peut être de plus ou moins bonne qualité, dynamique ou traîne-la-jambe.

La politique sociale

Les syndicats et la gauche politique se sont partagés la tâche. Les syndicats ont été, les premiers, recon-

nus comme interlocuteurs, étant cosignataires de la Paix du Travail. Mais il a fallu la deuxième guerre mondiale pour que les socialistes obtiennent un strapontin au Conseil fédéral; il y a quelques années seulement qu'ils siègent à égalité avec les autres partis.

Les résultats ne sont pas négligeables : les salaires, le niveau de vie, les logements (malgré les prix) sont pour le moins comparables à ceux des pays voisins; quelques chapitres importants d'une politique sociale ont été mis en place.

Mais compte tenu de la prospérité du pays, la grande bourgeoisie suisse a consenti le minimum de sacrifices. L'AVS d'après-guerre, fort modeste, largement en dessous du minimum vital, pour les plus petits retraités, était le cadeau offert après le conflit mondial au moment où les pays voisins, épuisés pourtant par la guerre, mettaient sur pied une véritable sécurité sociale. L'assurance-maladie n'a été que médiocrement révisée; elle protège mal les familles nombreuses. Les syndicats mêmes constatent, aujourd'hui, dans l'euphorie de la paix du travail, que le patronat mène dans certains secteurs industriels une politique antisyndicale, faisant pression sur les cadres et les contremaîtres pour qu'ils abandonnent toute activité syndicaliste lorsqu'ils sont promus à leur fonction. Au dernier congrès de l'Union syndicale, c'est M. Wuthrich, président de la FOMH, qui s'en plaignait amèrement : or il ne passe pas pour un gauchisant exalté. Enfin la fiscalité a été maintenue à des taux extrêmement bas pour les gros revenus, les fortunes, les personnes morales, comparés aux taux pratiqués par les pays de même niveau de vie. Ce n'est qu'un échantillonnage, suffisant toutefois pour démontrer, croyons-nous, que le réformisme suisse n'a pas pu arracher de trop substantiels cadeaux : les plus importants furent obtenus quand le parti radical suisse, dont les membres les plus influents sont les représentants des milieux de la grande industrie suisse allemande, fut obligé d'admettre le tripartisme; la présence de M. Tschudi au Département de l'intérieur permit de prendre des initiatives sociales; les révisions de l'AVS, les bourses d'études furent les succès les plus notables.

Il y a trois ans, dans la prospérité économique sans ombre, la gauche jouait cette carte presque exclusivement. Dans une analyse des maîtres-mots des tracts électoraux (DP n° 3) le Parti socialiste nous donnait en tête du recensement le mot : santé. Il revenait dix fois. P.S.S. = Parti Suisse de la Santé. C'est le plus précieux de tous les biens, comme on dit dans les creux de la conversation. Mais nous ne sommes plus dans un creux de la politique suisse, et le réformisme du social va glisser à l'économique.

Les obstacles

Les obstacles à une nouvelle politique économique sont nombreux, à tous les niveaux. Au niveau du Conseil fédéral d'abord. Dans les Etats modernes, ce qui est décisif, c'est le pouvoir d'initiative; il appartient à l'exécutif et il est en ce domaine détenu par M. Schaffner; même si, lors de la dernière répartition des sièges du Conseil fédéral, les syndicats l'ont publiquement félicité d'être resté à son poste de ministre de l'économie, on ne saurait dire qu'il inspire une politique de gauche. Obstacle au niveau du Conseil des Etats, qui ne laisserait aucune chance à des réformes audacieuses. Obstacle au niveau de la pré-consultation; on imagine mal l'Union suisse des arts et métiers ou le Vorort oubliant les intérêts de leurs membres. Tous ces obstacles additionnés font qu'il n'y a pas de miracle à attendre. Reste le recours au peuple.

(Suite page 4)

Bi-mensuel romand
N° 62 17 novembre 1966 Quatrième année

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Jean-Jacques Dreifuss
Gaston Cherpillod
André Gavillet
Henri Galland
Jacques Morier-Genoud
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Christian Ogay
C.-F. Pochon

Le N° 63 sortira de presse le jeudi 1^{er} décembre 1966